

AD/AD

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE.

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

(/ / I S A S :

D.G.B.

D.C.F.

87/233 DU 28/6/81, *JKW*  
DECREE N° 175/81 DGFP.DGFC.E.SAV

Pортant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1985 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Corps des Chercheurs et Techniciens de Recherche du Personnel de la Recherche Scientifique et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

En tête: ELONGO Felix

DU MINISTRE MINISTRE,

(/u la Constitution du 1 Juillet 1979;

(/u la loi n° 076/84 du 2.12.84 portant ratification de l'Accord n° 019/84 du 22.12.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3.02.62 portant statut général des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2007/FP du 21.05.80, fixant le règlement sur le salaire des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.62, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.02.62 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 65/470/FP-BE du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/142 du 10.9.62, portant statut particulier du Personnel de la Recherche Scientifique;

(/u le décret n° 64/55 du 8.6.65 portant nomination du Premier Ministre;

(/u le décret n° 64/1172 du 10.12.66 portant nomination des membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 66/4173 du 10.1.66, portant organisation des intérimaires des membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 65/260 du 5.3.65 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;

(/u le décret n° 66/677 du 10.07.66 sur la prise d'effet des avancements et reclassements;

(/u les Procès-Verbaux de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie le 11 Juin 1986 à Brazzaville.

DISCRÈTE :

*Mr. Bala*  
ARTICLE 1ER - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1985  
les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hié-  
rarchie I du Corps des Chercheurs et techniciens de Recherche du Personnel de la Re-  
cherche Scientifique dont les noms suivent ACC = Néant:

A/ - MARINS DE RECHERCHE

POUR LE 3<sup>e</sup> ECHELON A 2 ANS

Mr. - ELONGO (Felix) en service à ~~Brassaville~~

B/ - CHARGES DE RECHERCHE

POUR LE 2<sup>e</sup> ECHELON A 2 ANS

Mr. - MPATI (Jérôme) en service à ~~Brassaville~~

POUR LE 4<sup>e</sup> ECHELON A 2 ANS

MM. - BTAMOUANGANA (Paul) en service à ~~Brassaville~~  
- NKOUKA (Nazaire) " CIR à OUA ( Cameroun )

POUR LE 5<sup>e</sup> ECHELON A 2 ANS

Mr. - TATY (Joseph) en service à ~~Brassaville~~

C/ - ATTACHES DE RECHERCHE

POUR LE 5<sup>e</sup> ECHELON A 2 ANS

MM. - MIYOUNA (Thomas-Claude) en service à ~~Brassaville~~  
- BANI Grégoire " "  
- LOUBAYI (Augustin) " "

A 30 MOIS

MM. - KIBONGUI (Jean-Pierre) en service à ~~Loudima~~  
- NZOUMBA Pauline " Brassaville

POUR LE 5<sup>e</sup> ECHELON A 2 ANS

Mr. - MAVOUNGOU ZAOU (Celestin) en service à ~~Loudima~~

A 30 MOIS

Mr. - DELLO (Jean) en service à ~~Pointe-Noire~~

POUR LE 6<sup>e</sup> ECHELON A 2 ANS

Mr. - BANIAKINA (Jonas) en service à ~~Brassaville~~

*Mr. Bala*  
..... / .....

*MURAS*

ANNEXE 2 - Avancera en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans

ANNEXE 3 à l'annexe 2

ANNEXE 4 à l'annexe 2

M. - MUNTA, Jean

en service à Brazzaville

ANNEXE 5 - Le présent décret sera ~~versé~~, publié au ~~Journal officiel~~  
~~bulletin officiel~~.

Brazzaville, le 26 MAI 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux,  
Ministre du Travail, de la Sécurité  
Sociale et de la Justice,

*Abdoulaye*

Commandant Délégué KINZALE

*App. Jeannot KINZALE*

ANNEXE 5:

- JONIC.....	1
- DGFP/DGCD.....	42
- DGFP/BST.....	2
- DGD.....	3
- DCF.....	2
- DCRST/DCS.....	26
- INTELLIGENCE.....	14
- POINTS-POINT.....	2
- LOUDIMA.....	2
- SGV/BC.....	2